

DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE DE FR. 164'000.- POUR L'ELABORATION DU PROJET DE L'AVENUE DE LA GARE, LA REALISATION DU PLAN SPECIAL ET UN PLAN D'ACTIONS POUR L'ACTIVATION DES REZ-DE-CHAUSSEE
--

1. CONTEXTE LIE AU PROJET D'AGGLOMERATION ET A LA SITUATION DE L'AVENUE DE LA GARE

Le projet de réaménagement de l'avenue de la Gare a été intégré au projet d'agglomération de 1^{ère} génération qui a été déposé à la Confédération en 2007 et validé en 2008. Il faisait partie de plusieurs mesures liées à la redynamisation du pôle de développement de la Gare, dont la Gare routière et la vélostation qui ont été réalisés en 2016. En 2009, le Conseil de Ville avait accepté un crédit d'étude afin de développer une vision globale d'aménagement des rues du centre-gare. Cette étude a permis de jeter les bases des esquisses de projet des rues de tout le quartier de la Gare et a permis de définir de grands principes d'aménagement. Il s'agit à présent de développer un projet pour l'avenue de la Gare dans son ensemble, entre la Place de la Gare et le Collège.

La Confédération a validé le projet de l'époque qui consistait à réaménager le tronçon Sud de l'avenue de la Gare, entre la Place de la Gare et la rue de l'Avenir. Le projet était basé sur un devis provisoire estimé à l'époque, en 2005 à 3 mio (hors TVA). Le soutien promis par la Confédération, qui reste disponible, est de 1.2 mio (chiffre 2005 hors TVA et renchérissement), ce qui représentera une subvention possible de 1.4 mio, montant garanti suite à la votation du paquet de financement par les Chambres fédérales. Pour bénéficier de ce soutien financier de la Confédération, les décisions de financement et les autorisations de construire doivent être obtenues avant le 1^{er} septembre 2027.

L'extrémité Nord de l'avenue de la Gare, entre le Collège et le nouveau giratoire Ticle – Théâtre du Jura a été réalisée il y a quelques années et a fait l'objet d'un soutien financier, y compris pour le réaménagement de la route de Bâle et de la rue de la Brasserie, dans le cadre du projet d'agglomération.

Actuellement l'avenue de la Gare, qui est un des secteurs les plus importants de la ville en termes d'attractivité commerciale, et qui est en quelque sorte la carte de visite de la ville, est en très mauvais état tant au niveau des surfaces que des infrastructures souterraines. Une intervention à court terme est absolument nécessaire. Par ailleurs, la situation actuelle des commerces et des rez-de-chaussée, avec de nombreuses vitrines vides, rend cette avenue triste et peu accueillante. Afin de réaménager complètement l'avenue de la Gare, qu'il est prévu de passer en zone de rencontre, le Conseil communal propose de voter un crédit d'étude qui devra permettre de développer un projet global qui comprendra le réaménagement des surfaces et des réseaux souterrains, l'élaboration d'un plan spécial incluant une réflexion sur l'avenir du patrimoine immobilier et un plan d'action afin d'activer les rez-de-chaussée pour les rendre plus attractifs.

2. PRIORITE POUR LA PROTECTION DU CLIMAT : PERTINENCE ET DURABILITE DES CHANGEMENTS PREVUS

Le projet de réaménagement de l'avenue de la Gare doit permettre de passer d'un espace qui est actuellement totalement minéral et principalement vouée au trafic individuel motorisé à une zone de rencontre, favorable à la mobilité douce, arborisée et fleurie, avec des mesures qui permettront d'alimenter naturellement les parties plantées grâce à la récupération des eaux pluviales. L'annexe au présent message précise les modalités de prise en compte des objectifs du plan climat.

Les critères liés au développement durable seront pris en compte dès le départ dans la conception du projet et naturellement par la suite lors de l'élaboration et la réalisation du projet d'exécution.

3. MESURES OBJET DE LA DEMANDE DE CREDIT

3.1 Réaménagement des surfaces, des infrastructures souterraines et approvisionnement énergétique

L'état actuel des surfaces et des infrastructures souterraines est très mauvais en général. Quelques interventions urgentes ont dû être faites ces dernières années pour certains tronçons de réseaux. Ces travaux anticipés ne seront pas remis en question dans le cadre du futur projet.

Concernant l'approvisionnement énergétique, le quartier de la Gare est actuellement alimenté par le gaz auquel sont raccordés certains bâtiments. Selon la stratégie énergétique adoptée par le Conseil de Ville, la réalisation d'un CAD (chauffage à distance) n'est pas retenue dans le quartier.

Des solutions individuelles devront être mises en œuvre, sous forme de PAC ou de sondes géothermiques de faible profondeur. La question de la mise à disposition d'espaces publics pour les sondes sera étudiée et réglementée dans le cadre du plan spécial.

Le réseau de gaz actuel ne sera pas développé mais devra faire l'objet de quelques assainissements afin de garantir la sécurité nécessaire. Un démantèlement du réseau est prévu à l'horizon 2050 : jusqu'à cette date, les interventions se limiteront à ce qui est strictement nécessaire afin de garantir l'alimentation des bâtiments concernés. Les propriétaires seront informés prochainement par les SID afin qu'ils ne renouvellent pas leurs installations au gaz notamment et se tournent vers des énergies renouvelables.

La question de l'alimentation en fibre optique sera aussi étudiée dans le cadre du développement du projet.

3.2 Aménagement d'une zone de rencontre

Le centre-ville de Delémont est encore largement voué au trafic individuel motorisé (routes affectées autrefois au trafic de transit). Le plan directeur communal des circulations vise à mettre en place les mesures utiles et nécessaires afin, d'une part, d'améliorer l'accessibilité au centre depuis l'extérieur (agglomération mais aussi via les réseaux piétonniers et cyclables des communes et régions), pour toutes les formes de mobilité douce et, d'autre part, de favoriser les déplacements « lents » à l'intérieur même des zones centre.

Le projet prévoit le réaménagement des rues du centre-gare en zone à vitesse réduite, sous la forme d'une zone de rencontre, en réaffectant les espaces publics au profit des piétons, des cyclistes, des habitants et des commerçants en particulier.

3.3 Mise en place de plantations, de bancs, de supports à vélos et d'un nouvel éclairage public

Le projet sera développé en tenant compte des objectifs définis par le Plan climat et du plan d'actions qui a été validé par le Conseil communal. Par rapport aux esquisses initiales qui ont été développées il y a une quinzaine d'années, un accent prioritaire sera porté sur les mesures de lutte contre le réchauffement climatique, en particulier avec la plantation d'une double lignée d'arbres et d'aménagement de petites zones vertes et fleuries entre ces derniers, qui agrémenteront les bancs et le mobilier urbain qui sera prévu, y compris l'aménagement de support pour le stationnement des vélos.

3.4 Stratégie d'activation des rez-de-chaussée en lien avec l'avenir du patrimoine immobilier

Comme dans la plupart des villes, les commerces du quartier de la Gare souffrent actuellement du commerce en ligne, avec les achats par internet et d'un changement des habitudes de consommation qui s'orientent vers de grands centres commerciaux offrant une multitude de produits, y compris dans les régions et villes voisines.

Certains rez-de-chaussée sont vides, dont une part qui ne répond plus forcément aux exigences nécessaires en termes d'équipements et de confort, d'autres ont accueilli de nouveaux usages qui n'ont pas forcément une vocation commerciale. Le prix des loyers est jugé relativement élevé, ce qui encourage certains commerçants et services à s'implanter ailleurs, dans d'autres zones ou dans d'autres communes où les prix du foncier sont moins élevés. Certains commerces ont ainsi quitté Delémont pour s'installer dans des communes voisines.

L'absence de commerces créent un vide et surtout un manque d'activité qui invite moins à la consommation, aux échanges et au délasserment. Le nombre d'utilisateurs et de clients potentiels se réduit, ce qui porte encore plus préjudice aux commerces qui restent.

Les analyses effectuées dans d'autres villes mettent en évidence la nécessité de mener une réflexion qui ne se limite pas aux espaces publics, mais qui inclut une analyse du patrimoine immobilier et en particulier de l'avenir des rez-de-chaussée. Il semble illusoire dans le contexte actuel de penser que les locaux libres seront à nouveau tous occupés un jour par des commerces. Il faut donc se poser la question des usages actuels et futurs et des possibilités de faire venir d'autres activités aux rez-de-chaussée avec des prix de location abordables.

Pour mener cette réflexion, il est prévu de travailler avec des experts externes qui ont des compétences dans ces domaines.

3.5 Processus d'information et de participation et projet de plan spécial

L'étude du projet devra assurer une information et une participation de tous les milieux concernés en les associant aux réflexions questions liées non seulement le réaménagement des espaces publics (circulations, stationnement, mobilier urbain, etc.) mais aussi concernant l'activation des rez-de-chaussée. Dans ce sens, des ateliers de travail seront mis en place avec tous les partenaires concernés (commerçants, habitants, associations notamment) afin de rechercher des solutions qui tiennent compte de tous les intérêts en présence.

Les études qui seront réalisées, dans les différents domaines concernés, et les discussions qui seront menées dans le cadre de la démarche participative seront intégrées dans un plan spécial qui servira d'instrument de planification et pour la procédure d'autorisation des travaux.

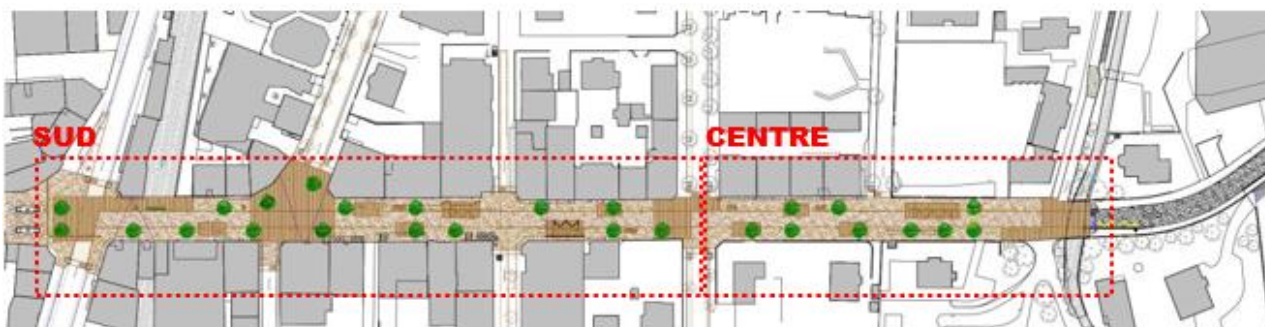
3.6 Suite du calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant après la votation du crédit d'études :

- **D'ici octobre** : réalisation des études du projet d'aménagement, y compris en lien avec l'activation des rez-de-chaussée et le plan spécial
- **Fin novembre** : projet de message au Conseil de Ville destiné au Corps électoral pour la votation du crédit pour la réalisation des travaux
- **25 février 2027** : votation par le Corps électoral du crédit
- **Mars 2027** : dépôt public du plan spécial
- **D'ici fin août 2027** : adoption puis approbation du plan spécial
- **1^{er} septembre 2027 – délai impératif** : envoi de la convention de financement à la Confédération pour validation en vue de bénéficier de la subvention promise dans le cadre du projet d'agglomération
- **Fin 2027** : début des travaux sous réserve des autorisations nécessaires

4. PERIMETRE D'ETUDE, COUTS ET FINANCEMENT DE L'ETUDE

Le périmètre d'étude est défini comme suit, sur la base de l'esquisse établie à ce jour, avec les frais d'étude relatifs pour les deux parties du projet :



Les coûts des études ont été estimés comme suit :

▪ Actualisation du projet pour la partie Sud « Place de la Gare – rue de l'Avenir » :	35'000.-
▪ Projet de la partie centre « rue de l'Avenir – Collège » :	74'000.-
▪ Etude du nouveau concept de l'éclairage public :	20'000.-
▪ Etude de faisabilité de sondes géothermiques sur le domaine public	10'000.-
▪ Stratégie d'activation des rez-de-chaussée :	15'000.-
▪ Plan spécial :	10'000.-
Total :	164'000.-

Le crédit est prévu au plan financier des investissements et sera financé par voie d'emprunt à charge de la Commune. Un montant de 200'000.- est inscrit au plan financier des investissements 2027 (partie financée par l'impôt) mais il faut avancer le calendrier pour une partie des dépenses en raison des impératifs liés au financement de la Confédération. Les coûts des études des réseaux seront pris en charge par les services concernés (eau, électricité, canalisation) et seront autofinancés. Le coût total est de 164'000.- TTC.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			164'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée : un montant de 200'000.- financé par l'impôt est inscrit au plan des investissements en 2027. Il est toutefois impératif de faire une part importante des études en 2026 compte tenu des délais imposés par la Confédération (convention à envoyer d'ici le 1 ^{er} septembre 2027)	X		

Charge financière amortissements – montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable payé par l'impôt, 10 ans taux 10%	82'678.-	8'268.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par l'eau potable, 10 ans taux 10%	5'813.-	581.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par les eaux usées et eaux claires - PGEE, 10 ans taux 10,0 %	30'080.-	3'008.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par l'éclairage public, 10 ans taux 10,0 %	24'255.-	2'425.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par l'électricité, 10 ans taux 10,0 %	8'408.-	841.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par le gaz, 10 ans taux 10,0 %	2'766.-	277.-
Taux de l'amortissement comptable autofinancé par la politique énergétique 10 ans taux 10,0 %	10'000.-	1'000.-

Charge financière intérêts- montants en CHF		
Charge d'intérêts maximale payée par l'impôt, calculée sur un taux moyen de 3 %*	82'678.-	2'480.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée payée par l'eau potable calculée sur un taux moyen de 3 %*	5'813.-	174.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée payée par les eaux usées et les eaux claires calculée sur un taux moyen de 3 %*	30'080.-	902.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée payée par l'éclairage public, calculée sur un taux moyen de 3 %*	24'255.-	727.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée payée par l'électricité calculée sur un taux moyen de 3 %*	8'408.-	252.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée payée par le gaz calculée sur un taux moyen de 3 %*	2'766.-	83.-
Charge d'intérêts maximale autofinancée par la politique énergétique sur un taux moyen de 3 %*	10'000.-	300.-
Total de la charge financière annuelle autofinancée (eau potable, eaux usées et eaux claires, éclairage public, électricité, gaz)	81'322.-	10'570.-
Total de la charge financière annuelle non autofinancée	82'678.-	10'748.-

*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long terme.

5. PREAVIS DES AUTORITES

Le projet a été présenté aux commissions concernées. Les préavis sont les suivants :

- Commission UETP le 23 avril : préavis favorable
- Commission de l'énergie et des eaux le 4 mai : favorable
- Commission des Finances le 4 mai : favorable.

Le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

ANNEXE

Plan climat - défis et objectifs de la lutte contre le réchauffement climatique pris en compte par le crédit

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO₂ afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet

EVALUATION					
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
Construction	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X			Les objectifs sont bien pris en compte et seront mis en œuvre dans le cadre des appels d'offres et des travaux
Energie	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace		X		Les objectifs seront mis en œuvre dans le cadre des appels d'offre et des travaux. Des solutions avec énergies renouvelables seront exigées afin de remplacer les énergies fossiles, conformément à la CDE
Mobilité	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable	X			Le but principal en termes de mobilité est de réaliser une zone de rencontre favorable aux piétons et aux cyclistes en termes de sécurité et de confort
Biens de consommation	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique	X			Les objectifs sont bien pris en compte et seront mis en œuvre dans le cadre des appels d'offres et des travaux
Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)				Les objectifs sont bien pris en compte et seront mis en œuvre dans le cadre des études du projet
Santé	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés	X			Les objectifs sont bien pris en compte et seront mis en œuvre dans le cadre des études du projet
Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label ville verte Suisse	X			Les objectifs sont bien pris en compte et seront mis en œuvre dans le cadre des études du projet
Gouvernance	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X			Une démarche participative sera réalisée en concertation avec les commerçants, les habitants, les propriétaires et les associations

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - l'article 29 al. 1 let. q) et v) du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le rapport du Conseil communal du 12 mai 2026 ;
 - le préavis favorable de la Commission UETP du 23 avril 2026 ;
 - les préavis favorables des Commission de l'énergie et eaux et Commission des finances du 4 mai 2026 ;

- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit d'étude de CHF 119'000.- pour l'actualisation du projet pour la partie Sud « Place de la Gare – rue de l'Avenir, pour le projet de la partie centre « rue de l'Avenir – Collège» et pour le plan spécial est accepté.
2. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La secrétaire :

Suzanne Maître-Schindelholz

Lucie Üncücan-Daucourt

Délai référendaire : 13 juillet 2026

Delémont, le 1^{er} juin 2026